

## Certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2025<sup>1)</sup>

salarié(e): \_\_\_\_\_

nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_

numéro \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ localité \_\_\_\_\_

ligne	période du _____ au _____		classe d'impôt et taux (suivant fiche) _____
2	A) rémunérations brutes <sup>2)</sup>	Nature <sup>3)</sup>	H) désignation de l'employeur _____
3			nom _____
4			adresse _____
5	prime participative		
6	revenus d'impatrié (Art. 115, 13b L.I.R.)		n° dossier _____
7	prime locative		
8	prime jeune salarié		
	sous-total:		
9	B) déductions		
10	1. cotisations sociales <sup>4)</sup>		I) fiduciaire ou personne de contact chargée de la comptabilité des salaires
11	cotisations sociales non déductibles		nom _____
12	cotisations sociales non déductibles sur prime participative		adresse _____
13	cotisations sociales non déductibles sur revenus d'impatrié		
14	cotisations sociales non déductibles sur prime locative		
15	cotisations sociales non déductibles sur prime jeune salarié		courriel _____
16	cotisations sociales déductibles (lignes 10 - (11-12-13 -14-15)):		téléphone _____
17	2. déductions <sup>5)</sup>	FD	
18		FO	J) indemnisation par la Caisse Nationale de Santé <sup>6)</sup>
19		FFO	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
20		DS	du _____ au _____
21		FDS	du _____ au _____
22		CE	du _____ au _____
23		AC	
24		LRCP	K) LRCP <sup>7)</sup> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
25	C) exemptions		
26	1. salaires payés pour les heures supplémentaires		L) nombre de jours imposables au Luxembourg _____
27	suppléments de salaires		nombre de jours non imposables au Luxembourg _____
28	suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés		
29	prime participative exemptée		montant net exonéré _____
30	revenus impatriés exemptés		
31	prime locative exemptée		
32	prime jeune salarié exemptée		
33	2. autres exemptions (à spécifier)		certifié exact,
34	_____		_____, le _____
35	_____		
36	_____		
37	D) rémunérations servant de base à la retenue		
38	E) impôt retenu		
39	F) crédit d'impôt pour salariés bonifié	CIS	signature de l'employeur _____
40	G) crédit d'impôt CO2 pour salariés bonifié	CI-CO2	
41	H) crédit d'impôt monoparental bonifié	CIM	

- 1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte des salariés par les employeurs à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique
- 2) Indiquer toutes rémunérations en espèces ou en nature, y compris les indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la Caisse Nationale de Santé, les gratifications et autres rémunérations non périodiques, l'avantage fiscal de l'économie et de la bonification d'intérêts, l'avantage fiscal de la mise à la disposition d'une voiture de service, etc.
- 3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: S = salaire, C = cotisation de sécurité sociale complémentaire, R = rappels d'années antérieures, P = pension.
- 4) Part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.
- 5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour frais de déplacement (FD), frais d'obtention (FO), forfait pour frais d'obtention (FFO), dépenses spéciales (DS), forfait pour dépenses spéciales (FDS), charges extraordinaires (CE), abattement conjoint (AC) ou régime complémentaire de pension (LRCP).
- 6) Cocher, si oui ou non, il y a eu, au courant de l'année, une ou plusieurs interruptions de travail pour maladie. Cette rubrique ne s'applique pas aux employeurs qui ont liquidé eux-mêmes les indemnités pécuniaires de maladie, pour autant que ces indemnités sont comprises sub. A).
- 7) Cocher la case correspondant à la mention utile.